

ROUEN BUSINESS SCHOOL
Association
1 rue du Maréchal Juin
76130 MONT SAINT AIGNAN

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

ROUEN BUSINESS SCHOOL
Association
1 rue du Maréchal Juin
76130 MONT SAINT AIGNAN



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Sommaire

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport Spécial

www

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Rouen Business School, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.3 et 2.20 de l'annexe, relatifs à la dépréciation des titres Paris Executive Campus et du compte courant de 500 K€ que l'association détient envers cette filiale.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

La note n°1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux frais de scolarité.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées et des informations fournies dans l'annexe relatives à leur comptabilisation.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.3 et 2.20 de l'annexe, votre association procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres Paris Executive Campus, et sur le compte courant qu'elle détient envers cette filiale.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 17 mai 2011

RSM Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes



Eric MASUREL
Commissaire aux Comptes

Bilan

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

		Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	237 182	189 950	47 232	100 765
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	237 182	189 950	47 232	100 765
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	94 982	38 107	56 875	40 086
Autres immobilisations corporelles	2 373 655	1 219 915	1 153 739	1 191 027
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 468 637	1 258 023	1 210 614	1 231 113
Participations et créances rattachées	50 000	50 000		50 000
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 896	11 296	2 600	18 207
Immobilisations financières	63 896	61 296	2 600	68 207
ACTIF IMMOBILISE	2 769 714	1 509 268	1 260 446	1 400 085
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 276		8 276	43 090
Usagers et comptes rattachés	3 762 826	53 805	3 709 021	2 581 082
Autres créances	1 044 019	500 000	544 019	976 237
Créances	4 815 121	553 805	4 261 316	3 600 409
Valeurs mobilières de placement	1 885 021		1 885 021	4 307 903
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 505 025		4 505 025	271 925
Trésorerie	6 390 047		6 390 047	4 579 829
ACTIF CIRCULANT	11 205 168	553 805	10 651 363	8 180 237
Charges constatées d'avance	376 427		376 427	313 616
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	376 427		376 427	313 616
TOTAL DE L'ACTIF	14 351 309	2 063 073	12 288 236	9 893 938

Bilan

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	739 056	718 251
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	273 426	20 805
Subventions d'investissement	22 265	1 308
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 034 748	740 364
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	160 000	80 000
Provisions pour charges	40 293	8 195
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 293	88 195
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	205 428	
FONDS DEDIES	205 428	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 022 435	3 411 325
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 112 906	3 057 437
Dettes fiscales et sociales	2 017 766	1 970 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	473 523	395 334
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	221 138	230 889
DETTES	10 847 768	9 065 379
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	12 288 236	9 893 938


Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	22 516 977	20 756 864
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 484 456	6 054 107
Reprises et Transferts de charge	80 000	
Cotisations		
Autres produits	459 510	50
Produits d'exploitation	28 540 943	26 811 021
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	16 331 540	17 466 210
Impôts et taxes	266 608	229 912
Salaires et Traitements	6 795 450	5 873 329
Charges sociales	2 918 028	2 427 217
Amortissements et provisions	687 041	497 973
Autres charges	528 807	382 649
Charges d'exploitation	27 527 473	26 877 290
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 013 470	-66 269
Opérations faites en commun		
Produits financiers	17 191	40 267
Charges financières	562 096	826
Résultat financier	-544 906	39 441
RESULTAT COURANT	468 564	-26 828
Produits exceptionnels	11 331	92 389
Charges exceptionnelles	1 041	44 756
Résultat exceptionnel	10 290	47 633
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser	205 428	
EXCEDENT OU DEFICIT	273 426	20 805

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 70 70 - Fax : 02 35 59 11 55

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les montants son exprimés en k€.

L'Association Rouen Business School fait partie d'un Groupe consolidé dont la tête de Groupe est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (CCIR). L'Association est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Le total du bilan clos le 31 décembre 2010 est de 12 288 k€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 273 k€.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Autres points

L'Association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur les exercices 2008, 2009 et 2010.
A la date de la clôture des comptes, aucune notification de redressement n'a été réceptionnée.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

1. Frais de scolarité

Les frais de scolarité facturés aux étudiants au dernier trimestre 2010 couvrent uniquement la période du 1er trimestre de scolarité jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour la formation initiale et par apprentissage, la répartition des frais de scolarité facturés entre les 3 trimestres de scolarité a été effectuée pour 1/3 pour l'exercice clos au 31/12/2010 et 2/3 pour l'exercice suivant soit le 31/12/2011.

Pour le MBA, la répartition des frais de scolarité est de 20 % pour l'exercice clos au 31/12/2010 et 80 % pour l'exercice suivant soit le 31/12/2011.

2. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits l'année de signature des conventions. Au 31 décembre, des subventions à recevoir ou perçues d'avance sont éventuellement comptabilisées.

3. Mécénat

Les dons reçus par RBS s'élèvent à 440 k€ au 31/12/2010. Les dons non encore utilisés ont été comptabilisés en Fonds dédiés pour un montant de 205 k€ :

- ✓ Affectation libre : 51 k€
- ✓ Bourses de solidarité : 53 k€
- ✓ Entrepreneuriat : 102 k€

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

4. Immobilisations

4.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels. Ces immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements de ces immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues :

- Logiciels 3 ans

4.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues :

- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de restauration 5 ans
- Installations générales 10 ans/5 ans
- Matériels bureau et informatique 3 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Mobilier 7 ans

5. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2010, aucune provision pour dépréciation n'est à constituer.

6. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux départs à la retraite sont provisionnés en totalité au 31 décembre 2010, en appliquant la convention collective de la FESIC et les hypothèses suivantes :

- taux de revalorisation des indemnités : 2,30 %
- taux d'actualisation : 4,00 %
- taux de turnover : 5,00 %
- probabilité de survie : selon table de mortalité INSEE
- taux de charges sociales 48,00 %

Ces engagements concernent uniquement le personnel salarié propre à RBS et excluent les engagements relatifs au personnel mis à la disposition par la CCIR, puisque cette dernière facture une provision mensuelle d'allocation de fin de carrière.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

II - DETAIL DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**1. Immobilisations**

Tableau de variation des immobilisations en valeurs brutes

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
<i>Immobilisation incorporelles</i>				
Logiciels de gestion	97	2		99
Logiciels pédagogiques	46			46
Transferts CCIR Logiciels	93			93
Total immobilisations incorporelles	236	2	0	238
<i>Immobilisation corporelles</i>				
Matériel et outillage	33			33
Transferts CCIR, Matériel et outillage	29			30
Matériel de restauration	2	30		32
Installations générales	469	209		678
Matériel de transport	11			11
Matériel Informatique	30			30
Matériel réseau	125	10		135
Matériel informatique, de bureau	241	72		313
Transferts CCIR Matériel informatique, de bureau	535			535
Matériel audiovisuel	47	36		83
Mobilier	268	2		270
Transferts CCIR Mobilier	311			311
Œuvre d'art		6		6
Transferts CCIR Œuvres d'art	1			1
Total immobilisations corporelles	2 102	365	0	2 468
TOTAL GENERAL	2 338	367	0	2 706

Tableau de variation des amortissements des immobilisations

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	Amortissements cumulés en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Immobilisation incorporelles				
Logiciels de gestion	31	33		64
Logiciels pédagogiques	20	15		35
Transferts CCIR Logiciels	84	7		91
Total immobilisations incorporelles	135	55	0	190
Immobilisation corporelles				
Matériel et outillage	5	7		12
Transferts CCIR, Matériel et outillage	19	5		24
Matériel de restauration	1	1		2
Installations générales	25	61		86
Matériel de transport	3	4		7
Matériel Informatique	12	10		22
Matériel réseau	54	44		98
Matériel informatique, de bureau	88	91		179
Transferts CCIR Matériel informatique, de bureau	486	43		529
Matériel audiovisuel	11	22		33
Mobilier	29	34		63
Transferts CCIR Mobilier	139	63		202
Transferts CCIR Œuvres d'art	1			1
Total immobilisations corporelles	873	385	0	1 258
TOTAL GENERAL	1 008	440	0	1 448

2. Clients

Le compte client net est de 3 709 k€ et inclut une créance envers l'Adescahn de 756 k€, envers la CCIR de 593 k€ et envers Paris Executive Campus de 344 k€.

Une provision pour dépréciation des comptes clients d'un montant de 54 k€ a été constituée à la clôture de l'exercice 2010. Elle correspond à 100 % des créances dues par les apprenants ayant quitté RBS sans obtention de diplôme (exclusion, démission, ...)

Les modalités d'appel des frais de scolarité auprès des apprenants se distinguent des modalités de comptabilisation des produits :

- les frais de scolarité, dus par les apprenants, sont réglés soit en intégralité au début de l'année scolaire, soit de manière échelonnée sur 10 mois durant l'année scolaire ;
- les produits sont comptabilisés pour la seule quote-part relative à l'exercice.

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

3. Autres créances

Le poste "Autres créances" (1 044 k€) inclut en particulier les éléments suivants :

- Compte courant Paris Executive Campus	500 k€
- Produits à recevoir ECRICOME :	291 k€
- Subvention à recevoir CREA	100 k€
- CCIR Avoirs à recevoir	48 k€
- Compte courant CCIR	11 k€
- Divers	93 k€
	<u>1 044 k€</u>

Une provision pour dépréciation du compte courant de Paris Executive Campus a été constituée au 31 décembre 2010 pour 500 k€ (soit 100% du montant du compte courant).

4. Provisions pour risques et charges

	31/12/2009	+	-	31/12/2010
Provisions pour risques sociaux	80	160	80	160
Provision pour indemnité de départ en retraite	8	32		40
Total général	88	192	80	200

5. Avances et acomptes reçus

Le solde créditeur de 4 022 k€ s'explique par les règlements anticipés des frais de scolarité par les étudiants pour un montant de 4 020 k€, et par des avoirs à établir pour un montant de 2 k€.

6. Effectif

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	2010	2009
RBS	116	115
Cadre	67	71
Employé	49	44
CCIR	96	110
Cadre	54	63
Employé	42	47
Total général	212	225

7. Etat des créances et dettes

ETAT DES GREANCES	MONTANT BRUT	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif Immobilisé			
Autres immobilisations financières	13	13	
De l'actif circulant			
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	8	8	
Créances clients et comptes rattachés	3 763	3 673	90
Personnel et comptes rattachés	16	16	
Débiteurs divers	88	88	
Compte courant PEC	500	500	
Compte courant CCIR	11	11	
Charges constatées d'avance	376	376	
TOTAL	4 775	4 685	

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113	4 113	
Personnel et comptes rattachés	630	630	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 293	1 293	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	95	95	
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 021	4 021	
Autres dettes	473	473	
Produits constatés d'avance	221	221	
TOTAL	10 846	10 846	

8. Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

	31/12/2010	31/12/2009
Autres créances		
SESAME à recevoir	25	26
ECRICOME à recevoir	291	271
CREA à recevoir	100	100
Autres produits à recevoir	6	2
TOTAL	422	399

9. Charges à payer

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

Détail des charges à payer

	31/12/2010	31/12/2009
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>		
408100 Fournisseurs factures non parvenues	245	159
408110 CCIR Factures non parvenues	158	62
408120 Adescahn Factures non parvenues	266	
TOTAL	669	221
<u>Dettes fiscales et sociales</u>		
428200 Provision congés payés	303	266
428600 Personnel autres charges à payer	326	447
TOTAL	629	713
<u>Autres dettes</u>		
Frais de déplacement	48	47
Frais de déplacement étudiants	2	11
Formation continue	74	68
Taxe d'apprentissage	5	
Mécénat	6	
Médecine préventive	39	35
CIL	29	26
Association des diplômés	11	
Cotisations bureau des élèves	71	90
Cotisation bureau des sports	27	19
Cotisation bureau des arts	11	8
Bourses ERASMUS	155	87
Autres charges à payer	2	4
TOTAL	480	395

10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 376 k€ au 31/12/2010. Elles sont principalement composées de charges payées d'avance pour les abonnements aux banques de données documentaires pédagogiques, pour l'organisation du forum entreprises (plaquettes...) et de redevances de crédit bail.

11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 221 k€ au 31/12/2010. Ils sont principalement composés des produits liés aux séminaires internationaux et au forum entreprises qui auront lieu en 2011, ainsi qu'une subvention reçue de la Préfecture de la Seine Maritime qui concerne pour partie l'exercice 2011.

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

12. Produits d'exploitation

Les prestations de services sont composées des éléments suivants :

- Droits d'inscription, frais de scolarité	21 655 k€
- Locations salles et espaces	245 k€
- Mise à disposition de personnel	439 k€
- Autres (remboursement de frais...)	<u>168 k€</u>
	22 607 k€

Les subventions d'exploitation reçues et la taxe d'apprentissage se décomposent comme suit :

- Subvention CCIR	2 350 k€
- Financement des bourses par la CCIR	200 k€
- Subvention CREA	250 k€
- Taxe d'apprentissage	2 488 k€
- Autres	<u>196 k€</u>
	5 484 k€

13. Charges d'exploitation

Les frais refacturés par la CCIR, sur la base de diverses conventions, sont principalement les suivants :

Comptabilisation dans les comptes de charges externes :

- Loyer des locaux	1 520 k€
- Mise à disposition du personnel	<u>6 856 k€</u>
	8 376 k€

Comptabilisation dans les comptes "Autres Charges"

- Redevance marque	100 k€
- Prestations CCIR	<u>100 k€</u>
	200 k€

14. Autres charges : Contribution versée à l'Adescahn

La contribution financière versée à l'Adescahn au titre de l'exercice 2010 s'élève à 266 k€.

15. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est à signaler.

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

16. Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant brut des rémunérations versées aux trois cadres dirigeants les mieux rémunérés est de 399 k€.

17. Aspects fiscaux

Il existe 3 secteurs fiscalisés : locations de salles et stands, le secteur relatif aux études et recherche et les prestations de services non liées à la formation initiale.

18. Parties liées

▪ CCIR

- Charges refacturées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen au titre de l'exercice clos au 31/12/2010.

	31/12/2010
Frais CCIR	1 720
613200 -Loyer campus	1 520
651200 -Redevance marque	100
656200 -Prestations CCIR	100
Impôts & taxes	88
Primes d'assurances	14
Salariés CCIR mis à disposition	6 856
Divers	24
Sous Total	8 702

- Produits versés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen au titre de l'exercice clos au 31/12/2010.

	31/12/2010
Contributions TATP reçues	2 550
748200 -Subvention CCIR	2 350
748300 -Bourses d'études CCIR	200
Autres produits	14
Sous Total	2 564

o Détail des dettes

L'association RBS fait apparaître les dettes suivantes vis-à-vis de la CCIR :

- Dettes fournisseurs : 2 505 k€
- Fournisseurs, factures non parvenues : 158 k€

▪ Détail des créances

- Compte courant CCIR : 11 k€
- Clients : 593 k€
- Fournisseurs – Avoirs à recevoir : 48 k€

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

▪ Adescahn

o Charges comptabilisées au titre de l'Adescahn

	31/12/2010
Autres charges	266
656130 -Contribution CFA ESCMT	266
Sous Total	266

o Produits comptabilisés au titre de l'Adescahn

	31/12/2010
Prestations de service	1 956
706736 -Prestations refacturées CFA-ESCMT 2ème année	867
706737 -Prestations refacturées CFA-ESCMT 3ème année	1 069
708410 - Mise à disposition directeur général	20
Sous Total	1 956

o Détail des créances

Il existe une créance envers l'Adescahn de 756 k€ au 31/12/2010.

o Détail des dettes

Il existe une dette envers l'Adescahn de 266 k€ au 31/12/2010.

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 51

▪ **ESIGELEC**

○ Produits comptabilisés au titre de l'ESIGELEC

	31/12/2010
706774 - Produits de formation	6
Sous Total	6

▪ **CEPPIC**

○ Charges comptabilisées au titre du CEPPIC

	31/12/2010
633310 - Frais de formation	6
Sous Total	6

○ Produits comptabilisés au titre du CEPPIC

	31/12/2010
708881 - Remboursement de charges locatives	30
Sous Total	30

○ Détail des créances

Il existe une créance vis-à-vis du CEPPIC d'un montant de 17 k€.

▪ **Paris Executive Campus (PEC)**

○ Produits comptabilisés au titre de PEC

	31/12/2010
708400 - Mise à disposition de personnel	419
708878 - Remboursements de frais	28
Sous Total	447

o Charges comptabilisées au titre de PEC

	31/12/2010
611500 - Frais de formation	8
613203 - Locations de salles	5
Sous Total	13

o Détail des créances

Il existe une créance vis-à-vis de PEC d'un montant de 344 k€.

o Détail des dettes

Il existe une dette vis-à-vis de PEC d'un montant de 8 k€.

o Détail des comptes courants

Il existe un compte courant en faveur de PEC d'un montant de 500 k€.

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

19. Engagements reçus

La CREA a accordé à RBS une subvention de 250 k€ par an pour la période allant de l'exercice 2007 à l'exercice 2011.

20. Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote part de capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiale (plus de 50 % du capital détenu)</u> Paris Executive Campus (PEC) 14, Avenue d'Eylau 75 016 Paris	100	-888	50%	-988

Compte tenu de la situation nette négative de la filiale Paris Executive Campus, les titres de participation détenus par Rouen Business School d'un montant de 50 k€ ont été provisionnés à hauteur de 100%.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions entre Paris Executive Campus et l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Marc LAMY : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Christian HERAIL : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Marc-Antoine JARRY: Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Alain BOISSIERE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus.
- Arnaud LANGLOIS-MEURINNE, Directeur Général de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus.
- Gérard ROMEDENNE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus.

a- Convention de prestations systèmes d'information

Dans le cadre de son développement, l'Association Rouen Business School et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay souhaitent apporter à Paris Executive Campus des soutiens organisationnels. L'Association Rouen Business School se propose ainsi d'apporter un soutien à Paris Executive Campus dans la mise en place et l'exploitation de leurs propres systèmes d'information. Les temps du référent et de ses collaborateurs seront refacturés mensuellement à prix coûtant (salaires et charges sociales) ; les frais de déplacement, frais d'honoraires d'experts, etc..., seront remboursés à l'Association Rouen Business School par Paris executive Campus à prix coûtant.

Le montant figurant en produits dans les comptes de l'Association Rouen Business School s'élève à 68 376 € au 31 décembre 2010.

b- Convention de prestations administratives et juridiques

L'Association Rouen Business School se propose d'apporter un soutien administratif et juridique à Paris Executive Campus. Les temps du référent et de ses collaborateurs seront refacturés mensuellement à prix coûtant (salaires et charges sociales) ; les frais de déplacement, frais d'honoraires d'experts, etc..., seront remboursés à l'Association Rouen Business School par Paris executive Campus à prix coûtant.

Le montant figurant en produits dans les comptes de l'Association Rouen Business School s'élève à 21 480 € au 31 décembre 2010.

c- Convention de prestations de gestion des ressources humaines

L'Association Rouen Business School se propose d'apporter un soutien à Paris Executive Campus dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Les temps du référent et de ses collaborateurs seront refacturés mensuellement à prix coûtant (salaires et charges sociales) ; les frais de déplacement, frais d'honoraires d'experts, etc..., seront remboursés à l'Association Rouen Business School par Paris Executive Campus à prix coûtant.

Le montant figurant en produits dans les comptes de l'Association Rouen Business School s'élève à 6 319 € au 31 décembre 2010.

d- Convention de prestations locaux Rue d'Athènes

L'Association Rouen Business School se propose d'apporter un soutien à Paris Executive Campus dans l'installation de son siège social et de son activité au 9 Rue d'Athènes 75009 PARIS. Les temps du référent et de ses collaborateurs seront refacturés mensuellement à prix coûtant (salaires et charges sociales) ; les frais de déplacement, frais d'honoraires d'experts, etc..., seront remboursés à l'Association Rouen Business School par Paris Executive Campus à prix coûtant.

Le montant figurant en produits dans les comptes de l'Association Rouen Business School s'élève à 7 416 € au 31 décembre 2010.

e- Convention de remboursement de masse salariale du personnel l'Association Rouen Business School affecté à Paris Executive Campus (avenant signé le 3 janvier 2010)

- o Mise à disposition du personnel de l'Association Rouen Business School pour la gestion de la formation Executive Paris Executive Campus.

Au titre de l'exercice 2010, l'Association Rouen Business School a facturé à Paris Executive Campus les salaires et charges sociales du personnel affecté à la gestion de la formation Executive, à hauteur de 103 400 € HT.

- o Mise à disposition du corps professoral de l'Association Rouen Business School pour la réalisation d'actions de formation Executive. Dans l'attente d'une grille tarifaire établie conjointement par Reims Management School, l'Association Rouen Business School et Paris Executive Campus, les coûts pédagogiques ont été facturés à Paris Executive Campus par l'Association Rouen Business School sur la base des coûts d'un intervenant extérieur. Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 est de 81 800 € HT.

- o Mise à disposition du corps professoral de l'Association Rouen Business School pour assurer la responsabilité pédagogique des programmes mastères et pour enseigner dans le mastère. Les montants facturés par l'Association Rouen Business School au titre de 2010 sont de :

- 66 075 € HT pour les coûts pédagogiques,
- 92 000 € HT pour les responsabilités pédagogiques.

f- Convention de gestion des accréditations de l'Association Rouen Business School et Reims Management School par Paris Executive Campus

L'Association Rouen Business School et la CCI Reims et Epernay ont signé, en octobre 2009, avec Paris Executive Campus une convention de gestion des accréditations de Rouen Business School et Reims Management School par Paris Executive Campus visant à mettre en place les diligences opérationnelles que doit effectuer Paris Executive Campus pour garantir les obligations à caractère pédagogique prévues par les accréditations décernées par la Conférence des Grandes Ecoles à Rouen Business School et Reims Management School.

Cette convention a pris effet au 1^{er} octobre 2009 et s'est terminée au 1^{er} octobre 2010.

L'Association Rouen Business School et la CCI Reims et Epernay ont signé, le 1^{er} octobre 2010, avec Paris Executive Campus une convention relative à la gestion des accréditations, certifications et visas délivrés par les Grandes Ecoles en remplacement de la convention précédente.

Ces conventions n'ont généré aucun impact dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

2. Conventions entre la société BOYDEN et l'Association Rouen Business School

Personne concernée :

- Marc LAMY : Président de la société BOYDEN France et membre du Conseil d'administration de l'Association Rouen Business School.

a- Prestation de recrutement du Directeur Académique de l'Association Rouen Business School

L'Association Rouen Business School a confié à la société BOYDEN le recrutement du Directeur Académique de l'Association Rouen Business School.

Le montant de la charge figurant dans les comptes de l'Association Rouen Business School s'élève à 28 704 €.

3. Conventions entre l'ADESCAHN et l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Christian HERAIL, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN
- Arnaud LANGLOIS-MEURINNE, Directeur Général de l'Association Rouen Business School et Directeur Général de l'ADESCAHN.
- Gérard ROMEDENNE Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN
- Alain BOISSIERE : membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN
- Émilien LEFRANC : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN

a- Direction générale du CFA ESCMT

Avenant à la convention de partenariat entre l'ADESCAHN, le CFA ESCMT et les associations ESIGELEC et Rouen Business School : les parties ont convenu de confier la direction générale du CFA ESCMT à l'Association Rouen Business School.

Elles ont désigné à ce titre Monsieur Arnaud LANGLOIS-MEURINNE pour cette mission, l'association Rouen Business School a facturé à l'ADESCAHN un montant forfaitaire de 20 000 € au titre de l'exercice 2010.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions entre Paris Executive Campus et l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Marc LAMY : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Christian HERAIL : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Marc-Antoine JARRY : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus
- Alain BOISSIERE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus.
- Arnaud LANGLOIS-MEURINNE, Directeur Général de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de Paris Executive Campus.
- Gérard ROMEDENNE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Président de Paris Executive Campus.

a- Convention de transfert des frais de scolarité perçues par l'Association Rouen Business School pour le compte de Paris Executive Campus

L'Association Rouen Business School a collecté une partie des frais de scolarité des programmes mastères gérés par Paris Executive Campus. Le montant ainsi collecté pour le compte de Paris Executive Campus s'élève à 366 756 €.

b- Convention de compte courant

Le solde du compte courant Paris Executive Campus dans les comptes de l'association s'élève à 500 000 € débiteur.

Ce compte n'a pas donné lieu à rémunération.

2. Convention entre l'Association Rouen Business School Alumni Association et Rouen Business School

Personnes concernées :

- Edouard BUCAILLE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de Rouen Business School Alumni Association.
- Marc-Antoine JARRY : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de Rouen Business School Alumni Association.

a- Convention de partenariat

Au titre de cette convention, sur l'exercice 2010, l'Association Rouen Business School a rétrocédé des cotisations perçues pour le compte de Rouen Business School Alumni Association pour un montant total de 11 060 €.

3. Conventions entre l'ADESCAHN et l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Christian HERAIL, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN

- Arnaud LANGLOIS-MEURINNE, Directeur Général de l'Association Rouen Business School et Directeur Général de l'ADESCAHN.
- Gérard ROMEDENNE Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN
- Alain BOISSIERE : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN
- Émilien LEFRANC : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre du Conseil d'Administration de l'ADESCAHN

a- Contribution d'équilibre

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la contribution d'équilibre versée à l'ADESCAHN par l'Association Rouen Business School représente 266 403 €.

b- Prestations pédagogiques

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'Association Rouen Business School a facturé à l'ADESCAHN les prestations pédagogiques des apprentis pour les programmes de 2^{ème} et 3^{ème} année. Ces prestations représentent 1 936 311 €.

4. Conventions entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen et de l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Alain BOISSIERE, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Christian HERAIL, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Emilien LEFRANC, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Emilien Ghislain DE BOISSIEU, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Vincent LE PRINCE, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Eric BARAT, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Didier PEZIER, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Gérard ROMEDENNE, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

a- Convention de gestion entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen et l'Association Rouen Business School

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen et l'Association Rouen Business School ont signé le 31 mars 2008 une convention de gestion administrative, financière et pédagogique de l'Association Rouen Business School.

Cette convention, autorisée par votre conseil d'administration le 18 décembre 2007, se décline en :

- o Une convention de gestion du personnel mis à disposition relative à la délégation de gestion, au détachement et à la mise à disposition de personnel. Le coût total comptabilisé en charges par l'association au 31 décembre 2010 représente 6 856 119 €.
- o Une convention de mise à disposition de locaux. Le montant des loyers comptabilisé en charges par l'association représente 1 520 000 € au 31 décembre 2010 et se décompose de la manière suivante :

- Loyer annuel :	1 280 000 €
- Redevance supplémentaire de 4 % liée aux travaux réalisés :	240 000 €

- o Une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, définissant les modalités de mise à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Au titre de cette convention, l'association a enregistré dans les comptes clos le 31 décembre 2010 une charge de 226 490 €.
- o Une concession de licence de marque. La licence de marque facturée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen s'élève à 100 000 € au titre de l'exercice 2010.
- o Une convention de gestion centralisée de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le compte courant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen présente un solde débiteur de 11 363 € dans les comptes de l'Association Rouen Business School. Au titre de l'exercice 2010, aucun produit ni de charge n'a été calculé.
- o Une convention d'objectifs et d'axes prioritaires, déterminant les principaux axes sur lesquels le Groupe CCI Rouen souhaite intervenir et orienter sa subvention au bénéfice de l'activité formation initiale supérieure. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la subvention versée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen à l'Association Rouen Business School représente 2 550 000 €.

5. Convention entre l'ESIGELEC et l'Association Rouen Business School

Personnes concernées :

- Alain BOISSIERE, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Directeur Général de l'ESIGELEC
- Christian HERAIL : Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Membre du Conseil d'Administration de l'ESIGELEC
- Didier PEZIER, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Membre du Conseil d'Administration de l'ESIGELEC
- David LAMIRAY, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Membre du Conseil d'Administration de l'ESIGELEC
- Caker OZKUL, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Membre du Conseil d'Administration de l'ESIGELEC

Rouen Business School a facturé à l'ESIGELEC une formation « Badge BFO » dispensée à France Telecom. Cette facturation représente 6 000 € au 31 décembre 2010.

6. Convention entre la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) et l'Association Rouen Business School

Personne concernée :

- David LAMIRAY, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Rouen Business School et Vice-Président de la CREA

La CREA a attribué une subvention de 250 000 €. Cette somme figure dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 17 mai 2011

RSM Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes



Eric MASUREL
Commissaire aux Comptes